

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 14, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Fixation de l'affaire de Fieschi. — Nouvelles d'Alger. Escarmouche avec les Arabes. Préparatifs contre Abdel Kader. — Réflexions du *Journal des Débats* sur les relations de la France et de l'Angleterre au sujet de l'Espagne. — Fonds Espagnols. — Bruits sur les projets du ministère français. — Chronique judiciaire. — Nouvelles et fait divers.

## FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> novembre. — On lit dans le *Moniteur* :

« La cour des pairs se réunira le lundi 16 novembre, présent mois, au palais du Luxembourg, à 11 heures précises du matin, pour entendre le rapport de l'instruction ordonnée par l'arrêt de la cour du 29 juillet dernier.

« L'appel nominal se fera à onze heures et demie précises.

« Immédiatement après l'arrêt d'accusation, la cour sera appelée à statuer sur tout ou en partie des accusés d'avril qui restent à juger.

« Nous lisons dans une lettre d'Alger reçue ce matin en date du 24 octobre :

« Le grand camp de Douerah avait été attaqué par un parti d'Hadjontes; les femmes qui y étaient en majorité, étaient dans une position fort critique, quand un convoi de prolonges, escorté d'une compagnie de Zouaves est arrivé, et les Arabes s'enfuirent en laissant cette des leurs abattus par le feu des Zouaves.

« A la suite de cette escarmouche, on avait parlé de forts rassemblements d'Arabes du côté de la Chiffa; comme toujours Abdel-Kader ou ses lieutenants devaient diriger les attaques; quoi qu'il en soit, le maréchal est parti le 17 octobre pour les camps de Douerah et de Bouffaisk avec un détachement de garde nationale à cheval pour escorté, et il s'est mis en campagne avec 6000 hommes et une forte artillerie. Pendant quelques jours, nous avons été sans nouvelles, mais le maréchal revient ce soir (23 octobre) Il a laissé revenir à Alger deux gardes nationaux de son escorte, mais on les a priés de ne pas prévenir les rapports officiels; aussi ne parlent-ils pas. Voici le résultat de l'expédition en gros : 200 prisonniers; grand nombre d'ennemis tués, des chevaux pris, un camp tout entier enlevé à l'ennemi, etc., le tout accompagné d'épisodes fort intéressants où la bravoure française montre qu'elle ne dégénère pas, et que je me dispenserai de raconter jusqu'à plus ample information.

« M. Bertin de Vaux, capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance du duc d'Orléans, est arrivé à Perpignan le 23 de ce mois, se rendant à Port-Vendre.

« L'embarquement des troupes pour l'Afrique a dû commencer dans ce port par le 1<sup>er</sup> de ligne; le 2<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> légers devaient suivre. Les préparatifs de départ des deux bataillons de guerre de chacun de ces régiments étaient faits.

« Les vaisseaux venant de Toulon pour le transport des troupes étaient à Roses.

« On écrit de Toulon, le 19 octobre :

« Le contre-ordre de départ de la division a été levé, et hier, à midi, les vaisseaux le *Duquesne*, la *Ville de Marseille* et le *Scipion*, ainsi que la corvette de charge la *Fortune*, ont appareillé de la rade de Toulon pour se rendre à Port-Vendre et y embarquer les troupes qui doivent renforcer la garnison d'Oran.

« Le duc d'Orléans doit, il est vrai, partir de Toulon à bord du bateau à vapeur le *Castor* pour la Corse; mais on annonce qu'il se rendra à Oran à bord de la frégate l'*Arthémise*. Cette frégate est actuellement en réparation dans le port.

« On attend beaucoup de marine à Toulon pour l'armement du trois-ponts le *Montebello*: on croit qu'au retour de son expédition d'Afrique, le duc d'Orléans montera ce superbe vaisseau et ira faire une promenade dans la Méditerranée.

« Mascara, résidence actuelle de l'émir Abdel-Kader, est le point contre lequel on dirige notre expédition d'Oran. Mascara compte 15,000 âmes environ. Les fortifications de cette place sont à peu près nulles; un ravin qui est souvent à sec la protège du côté d'Oran. Il y a 25 lieues environ de la côte à Mascara, et c'est surtout ce trajet qui présentera des difficultés à notre expédition. Il faudra traverser des torrens, gravir des montagnes, pénétrer dans des marais. La montée de Mellaha présentera le plus grand obstacle, et c'est là, pense-t-on, que l'émir repliera ses forces pour attendre notre petite armée.

« Le sénateur-castellan Niemcewicz et le général Dembinzki ont été admis auprès de Louis-Philippe, pour lui témoigner, au nom de l'émigration polonaise, l'horreur générale que l'attentat du 28 juillet lui a inspirée. Ces MM. ont été reçus avec beaucoup de cordialité.

« M. le général Tiburce Sébastiani est nommé gouverneur de la division militaire de la Corse, en remplacement du général Lallemand, qui passe au gouvernement de la division militaire de Toulouse.

« M. Legrand, ingénieur, a donné l'ordre d'élever, sur le pont que l'on construit à Embrail, une colonne qui servira à rappeler que les travaux de la route stratégique de Nantes à Ancenis qui ont été exécutés par le 40<sup>e</sup> régiment de ligne. Les deux tiers de 3/2 lieues de routes stratégiques sont ouverts, et près de la moitié de cette longueur est finie. Les ingénieurs avaient demandé cinq ans pour les terminer, elles le seront en trois années, et les 12 millions votés par la loi du 27 juin 1833 suffiront pour les achever. Ainsi, dans quinze mois, l'Ouest de la France jouira complètement du bienfait des routes nouvelles.

« La maladie dont M. l'amiral de Rigny est atteint, est un rhumatisme aigu dans la poitrine qui lui cause de cruelles souffrances. Son état donne quelques inquiétudes.

« On parle beaucoup d'un événement effroyable, qui serait arrivé dans la commune de St-Georges-Nigremont, canton de Crocq (Dordogne.) Voici comme on le rapporte :

« Un père de famille labourait un champ avec un de ses fils. Celui-ci, par légèreté ou indocilité, ne suivait pas les avis du père, qui, dans un accès de colère, lui appliqua un coup de pique-bœuf et le tua sur le coup. Désolé de cet accident, le père abandonna son champ pour en aller faire part à sa femme. A cette nouvelle, la femme, frappée de stupeur, ne sait que faire; elle va vérifier elle-même le fait, et laisse à la maison son mari avec un enfant au berceau. Dans cet intervalle, le mari se pend de désespoir. La femme arrive emportant son fils mort! Mais, en rentrant chez elle, qu'elle tableau s'offre à sa vue! D'un côté, elle voit l'enfant qu'elle avait laissé au berceau dévoré par une truie qui s'est introduite dans la maison, de l'autre, son mari étranglé et son fils mort. Les voisins se rassemblent; elle feint de vouloir sortir, et va se jeter dans un puits qui se trouvait devant la porte de sa maison! »

(L'Echo de Vesone.)

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'article suivant :

« La malveillance et l'esprit du parti ont prêté au chef actuel du gouvernement espagnol des intentions et un système qui n'ont jamais été les siens. Nous insérons ici l'extrait d'une lettre de Madrid qui nous paraît présenter les choses sous un aspect plus exact :

« Le nouveau ministre, en moins de six semaines, est parvenu à replacer sous l'autorité du gouvernement de la reine la presque totalité des provinces qui s'étaient données, sous le nom de junte, des gouvernements séparés.

« On dira peut-être que si ce triomphe n'a pas coûté de sang, il a au moins coûté beaucoup de concessions, et qu'on n'a rien refusé à l'opposition. Cela ne sera pas entièrement vrai.

« On demandait des cortès constituantes et la dissolution des chambres actuelles; ce sont, au contraire ces chambres qui vont être réunies. On voulait qu'au moins, si elles se réunissaient, ce fut exclusivement pour voter une nouvelle loi électorale, et se séparer aussitôt après; tout au contraire, on doit soumettre à leurs délibérations plusieurs autres questions d'une grande importance.

« Plusieurs des juntes avaient exprimé avec une grande insistance le vœu que tous leurs actes, toutes leurs nominations fussent confirmés; on a résisté à cette exigence; on n'a pas consenti davantage à la destitution en masse des fonctionnaires publics, ni à l'établissement immédiat de la liberté de la presse périodique. Il paraît, de plus, que le statut royal

sera révisé dans un esprit de sagesse et de modération; c'est au moins l'intention des hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir. »

« Il est constant que M. de Broglie a invité M. de Rayneval à se joindre sincèrement à M. de Villiers pour soutenir la politique de M. Mendizabal. (Corr.)

« Le fonds espagnols qui prend depuis quelques jours le plus de développement et de faveur est le fonds actif. Les spéculateurs refusent maintenant de continuer des comptes et des opérations sur les bons des cortès dont le délai de conversion doit expirer le 6 novembre. Les capitalistes sont en quelque sorte forcés d'acheter du fonds actif. Le montant des bons des cortès non encore convertis, est, à ce que nous croyons, extrêmement limité, et il se trouve surtout entre les mains de banquiers et d'autres capitalistes pour sûreté de leurs emprunts. L'abondance ou la rareté des espèces dans les valeurs étrangères d'ici au 16 novembre, dépend beaucoup des mesures que prendront ces capitalistes à l'égard de la conversion. On croit généralement que les banquiers feront eux-mêmes la conversion et n'embarrasseront pas la bourse en réclamant leurs avances. (Times.)

« Nous avons dit hier que le *Journal des Débats* démentait les bruits répandus par les journaux de l'opposition que des divisions intérieures agitaient le ministère. Voici ce que porte le même journal au sujet des relations de la France avec l'Angleterre :

« L'opposition, qui est en train de brouiller tout le monde, brouille aussi la France et l'Angleterre. Elle suppose de graves sujets de mécontentement entre les deux puissances, de l'irritation, presque une rupture. C'est qu'apparemment l'opposition ne sait pas que les honnes et solides amitiés, entre les peuples comme entre les particuliers, sont celles qui reposent sur une sympathie profonde, sur des principes et sur des intérêts communs, et d'ailleurs sur des concessions mutuelles. La France ne cherche pas à diriger les affaires intérieures de l'Angleterre; le cabinet anglais est trop sage pour avoir la prétention de diriger les affaires intérieures de la France. Chacun est le maître chez soi, et chacun est le meilleur juge de sa propre situation. Un ministre anglais n'ira pas demander compte au gouvernement français des lois que ce dernier aura faites pour réprimer les écarts, non de la presse anglaise, mais de la presse française; et un ministre français, tout en trouvant de loin fort mauvaises et fort dangereuses les déclamations de M. O'Connell contre la constitution et la pairie, ne s'avisera pas d'exiger du gouvernement anglais qu'il impose silence à M. O'Connell, ou qu'il rompe tout commerce avec lui. Chacun fait ses affaires comme il l'entend; tout allié qu'on est, on reste libre dans ce qui ne touche pas l'intérêt commun.

« Qu'est-ce donc qui brouillerait la France et l'Angleterre? Serait-ce les affaires d'Espagne? Mais là encore les deux puissances n'ont qu'un intérêt, et les principes qui les dirigent sont les mêmes. Elles ont toutes deux un égal désir de voir triompher en Espagne la cause de la reine et de la monarchie constitutionnelle. Le despotisme de D. Carlos en Espagne ne conviendrait pas plus à la France qu'à l'Angleterre, et l'anarchie pas plus à l'Angleterre qu'à la France. Si la politique de M. Mendizabal a paru d'abord trop complaisante pour les factions, il y aurait de l'injustice à le condamner sur ses premiers actes, sans lui tenir compte des circonstances difficiles dans lesquelles le pouvoir lui a été remis. L'opposition fait un grand crime au gouvernement français du peu de contrebande qui se fait encore sur la frontière des Pyrénées. Croit-on que le gouvernement anglais ne sache pas, par sa propre expérience, combien la contrebande est ingénieuse et hardie pour tourner ou forcer tous les obstacles, et que, malgré la meilleure volonté du monde, l'empêcher entièrement est chose impossible? Quelle surveillance plus active le gouvernement français pourrait-il exercer? N'entretient-il pas une armée de vingt mille hommes sur la frontière? N'y a-t-il pas envoyé des commissaires de po-

lice spéciaux, plus disposés à arrêter la contrebande que ne l'auraient été les fonctionnaires de localités dont le commerce est anéanti par cette surveillance même? De quoi se plaignent les journaux de cette partie de la frontière, si ce n'est de la rigueur du gouvernement qui interdit le commerce entre les deux pays, tandis qu'ici on l'accuse d'indulgence et presque de connivence? Pour fermer complètement à la contrebande les gorges des Pyrénées, il faudrait une armée de cent mille hommes. L'opposition voudrait-elle en voter les frais?

« Et l'on veut cependant que ce soit cette prétendue mollesse du gouvernement français qui lui ait fait perdre à Madrid ce que l'on appelle son influence pour la transporter au gouvernement anglais! Qu'entend-on par l'influence du gouvernement français à Madrid? Le gouvernement français, quoiqu'en ait dit la presse de l'opposition, n'a jamais eu la prétention de gouverner, de Paris, l'Espagne et Madrid; il n'a jamais eu la prétention d'imposer au gouvernement espagnol un système politique; ce n'est pas lui qui a fait et défait les ministres de la régente. Il respecte l'indépendance des autres comme il entend bien qu'on respecte la sienne. Pour gouverner l'Espagne, c'est à Madrid qu'il faut être. Vouloir de loin diriger un cabinet étranger, c'est s'imposer une charge pour laquelle il n'y a pas d'épaules assez fortes. Louis XIV lui-même n'y a pas réussi. Des alliés, s'il faut les gouverner dans leurs propres affaires, ne sont qu'un embarras de plus. Ce qui lie la France à l'Espagne, c'est l'intérêt commun de la cause constitutionnelle et la solidarité des principes. Si l'influence dont parle la presse de l'opposition est une influence de gouvernement, le cabinet français ne l'a pas perdue; car il n'a jamais voulu l'avoir. Non, ce n'est pas une rivalité de crédit à Madrid qui brouillera la France et l'Angleterre. Quand notre crédit était si grand, s'il faut en croire l'opposition, a-t-on vu que l'Angleterre nous l'enviât? Pourquoi lui enverrions nous le sien? Les deux puissances tiennent à Madrid la même place, amies de la reine et également intéressées au succès de sa cause! Est-ce sur la question d'Orient qu'elles se diviseront? Ne savent-elles pas bien que c'est leur union qui maintient l'équilibre de l'Europe et si la France a besoin de l'Angleterre, l'Angleterre aussi n'a-t-elle pas besoin de la France?

« Voilà les principes et les intérêts sur lesquels repose l'alliance de la France et de l'Angleterre, et qui la mettent à l'abri des orages. Les deux cabinets ne sont pas si capricieux que le suppose l'opposition. Ce qu'ils ont voulu, ils le veulent encore en Espagne, en Orient, partout. Il n'y a pas plus de désunion entre la France et l'Angleterre qu'il n'y en a dans le ministère français. Que l'opposition continue donc, si cela lui plaît, à brouiller les ministres tous les soirs et à les raccommoier tous les matins; qu'elle s'entremette entre la France et l'Angleterre pour envenimer ou pour arranger des différends qui, Dieu merci! n'empêchent pas l'alliance des deux pays d'être aussi solide qu'elle l'a jamais été. Tant que nous ne courrons pas de dangers plus sérieux, nous pourrions dormir fort tranquillement. »

— On lit ce qui suit dans le *Temps* :

« On annonçait haut que les ministres s'étaient tout à fait entendus sur les actes de la prochaine session; voici, disait-on, les bases convenues :

« Point ou peu de lois politiques; des lois d'intérêts matériels et toutes réglementaires.

« Quant au projet de réduction de la dette publique, voici ce dont on est convenu :

« M. Humann n'y a pas renoncé, mais on l'a ajourné pour en faire une question de budget, au cas où la chambre elle-même prendrait l'initiative. »

— Il passe pour constant aujourd'hui dans les salons que les affaires de la Belgique et de la Hollande seront terminées avant trois mois sous une commune médiation, et que le roi Léopold pourra l'annoncer à l'ouverture des chambres belges. (*Idem.*)

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Avant-hier après-midi, vers trois heures, trois à quatre voitures se sont arrêtées devant la porte principale de la maison des infortunés époux Maës, et bientôt on en a vu descendre les inculpés Petrus, valet-de-chambre, Logerot, concierge, et les deux femmes nagnère au service de M. et de Mme Maës. Ces quatre prisonniers étaient escortés par des gendarmes qu'accompagnaient des agents du service de sûreté sous la direction de leur chef, décoré de ses insignes. M. Gaschon, juge-d'instruction, était assisté de son greffier et de M. Chevalier-Lemore, juge-suppléant, faisant les fonctions du ministère public. Ces magistrats se sont livrés en présence des inculpés à des minutieuses perquisitions qui, on l'espère produiront de nouvelles et importantes découvertes, d'après quelques révélations qu'on dit avoir été faites à l'autorité. Ces investigations doivent se

continuer; il est même question d'abattre et de démolir tout ou partie de l'habitation qu'occupait le concierge Logerot. MM. les juges-de-peace, greffiers, notaires, avoués et les héritiers qui ne quittent plus les lieux, continuent toujours leurs opérations; elles dureront encore plusieurs semaines.

— Le 17 avril dernier, l'épouse du colonel Koch, ex-professeur à l'école royale d'état-major, traversant avec sa fille la rue Saint-Antoine, fut renversée et horriblement mutilée par la voiture du général comte Granard, qui venait de prendre ses maîtres au temple protestant; piétinée pendant plusieurs instans, Mme Koch fut relevée dans un état déplorable: elle était tout ensanglantée, avait deux côtes enfoncées et une dent brisée d'un coup de pied de cheval. Malgré la foule qu'avait amassée cet accident, la personne qui était dans la voiture ne mit la tête à la portière que pour donner ordre au cocher de poursuivre sa route.

Le colonel Koch qui accompagnait sa femme, ayant appris que cet équipage était celui du comte Granard, général au service d'Angleterre, attendit plusieurs jours une visite, une marque d'intérêt que commandait naturellement l'accident dont sa femme avait été victime; mais lord Granard n'envoya même pas s'informer de la santé de Mme Koch. Alors le colonel écrivit qu'affranchi d'une plus longue retenue par le silence du général anglais; il croyait ne pouvoir pas se dispenser de le traduire en justice. Sur cette lettre se présenta chez le colonel Koch M. Okey, jurisconsulte anglais; mais cette visite n'ayant eu aucun résultat, M. et Mme Koch portèrent plainte contre le cocher de lord Granard, et assignèrent son maître comme civilement responsable.

A l'audience de ce jour, M<sup>e</sup> Théodore Perrin, avocat, a exposé que Mme Koch ayant été pendant plus de quarante jours au lit, sa santé était gravement altérée, et qu'un voyage aux eaux devenait nécessaire; il a conclu à 10,000 fr. de dommages-intérêts contre lord Granard.

M<sup>e</sup> Deboulard a cherché à expliquer la conduite du général anglais, et il a soutenu que si l'affaire n'avait pas été apaisée dès l'origine, c'est qu'on avait demandé 20,000 frs. à M. Okey pour un désistement; et il a prétendu en terminant que si son client devait acquitter les mémoires des médecins, il ne saurait être tenu de pourvoir à un voyage d'agrément qu'il plairait à Mme Koch d'entreprendre.

M. Persil, avocat du roi, a exprimé l'opinion contraire, et sans discuter le chiffre de dommages-intérêts qu'il a laissé à l'appréciation du tribunal, il a pensé que si un voyage aux eaux devenait nécessaire les frais devaient en être supportés par les prévenus.

Le tribunal, faisant droit à ces conclusions, a condamné le cocher Darley à huit jours de prison; et lord Granard, comme civilement responsable, à 6,000 fr. de dommages-intérêts envers les sieurs et dame Koch.

— Un couple portier, qui paraît bien tendrement uni, vient conjointement porter plainte de voies de fait graves qui ont été exercées à leur égard, par un récalcitrant locataire. La portière se présente la première, et pour déposer plus à son aise, elle passe à son mari le petit poupon qu'elle tient dans ses bras: le portier reçoit complaisamment le fardeau conjugal, et se tient immédiatement derrière son épouse qui s'explique ainsi :

« Messieurs, la consigne donnée par M. le propriétaire, est que la porte ait à être fermée à dix heures sonnantes. Dix heures donc venaient de sonner à la paroisse, j'allais pousser les verroux, quand on frappe un grand coup de marteau, pan. « Qu'est-ce qu'est là? » Je reconnais la voix d'un locataire et j'ouvre. « Diantre! dit-il avec grossièreté, qu'est-ce que ça signifie de fermer la porte? — Monsieur, il est dix heures. — C'est pas vrai, il n'en est que neuf. — Voyez mon coucou, plutôt; il va comme la paroisse. » Enfin, de fil en aiguille, on en vint aux *invectives* et aux coups de la part du locataire qui était dans son tort. Pour lors mon mari....

Le portier, interrompant: Attends, mon épouse; à présent ça me regarde; à mon tour de parler.

Le portier repasse le poupon à son épouse, et dit :

« Mon épouse en était restée aux coups. Quand je les entendis tomber comme grêle, je me jetai en bas du lit, en chemise, comme j'étais pour le moment, et je saute sur cet impudent locataire qui battait mon épouse dans l'exercice de ses fonctions. J'étais parvenu à l'emporter dans mes bras, sans le toucher autrement, et à le diriger vers la porte, quand il prit un chandelier, dans son désespoir, et m'en donna huit à dix coups sur la tête et ailleurs. Voilà pourquoi je demande 200 fr. de dommages-intérêts. »

M. le président: Est-ce que vous avez été longtemps malade?

Le portier: Mais oui, monsieur.

M. le président: Combien de temps?

Le portier: Mais environ un mois.

La portière: Non, mon ami, tu te trompes; ça n'a duré que quinze jours. (Hilarité.)

Le portier, reprenant son épouse: Tais-toi donc, ça ne te regarde plus; c'est plus toi qui parles devant la justice, que diable! (Nouvelle hilarité.)

M. le président: Avez-vous des témoins?

Le portier: Je crois bien.

M. le président: Où sont-ils?

Le portier: Ah! je ne les ai pas fait venir.

Le tribunal, sur les conclusions du ministère public, se contentant des dispositions des parties plaignantes, a condamné le locataire, qui fait défaut, à 10 jours de prison et 50 francs d'amende.

#### BELGIQUE.

LIEGE, LE 3 NOVEMBRE.

Liège, le 3 novembre 1835.

A MM. les Rédacteurs du *POLITIQUE*.

Le projet d'élever une statue à Grétry a naturellement fait naître la question du lieu où ce monument serait érigé.

Les uns ont proposé la place St-Lambert; d'autres, la place du Spectacle: je viens à mon tour, non proposer, mais indiquer un troisième emplacement, qui n'est autre que notre nouveau pont.

Il y a plusieurs exemples de statues d'hommes célèbres placés sur des ponts. Je n'en citerai qu'un seul, parce qu'il est tout récent et qu'il a un rapport tout particulier avec le projet conçu à Liège. La statue que Rouen vient d'ériger à Corneille, a été placée sur un des ponts de cette ville.

On a pensé sans doute que cette masse qui s'élève avec tant de hardiesse et de puissance sur les flots auxquels elle semble commander, calme, majestueuse, inébranlable, au dessus de l'agitation des vagues qui se pressent à ses pieds pour aller se perdre dans l'océan comme les générations dans l'oubli, est le piédestal qui convient à la statue d'un grand homme.

Qu'il serait facile de disposer la partie supérieure du pont que l'on construit sur la Meuse, de manière à recevoir le monument projeté! Ne serait-ce pas un beau jour pour Liège que celui qui réunirait en une même solennité l'inauguration de notre nouveau pont et l'érection de la statue de notre célèbre compositeur?

Et le nom de Grétry, donné à ce pont sur lequel sa statue serait posée et qui formera l'entrée du quartier où il est né, ne vaudrait-il pas mieux que celui qu'on a commencé d'adopter?

Voilà, Messieurs, mon idée, je ne la donne pas comme la meilleure, je ne la juge pas; je la sou mets au jugement de ceux qui sont plus capables que moi d'avoir une opinion dans de pareilles matières.

Agréés, etc.

Un journal de cette ville donne les renseignements qui suivent sur le malheur arrivé à la houillère de la Belle-Vue à St-Laurent :

« Le 29 du mois dernier, entre 10 et 11 heures du soir, des ouvriers mineurs occupés dans l'une des galeries de la dite houillère ont été atteints par le feu grisou, qu'il s'y est développé au moment où ils faisaient sauter une mine. Onze de ces ouvriers sont blessés; toutefois la vie d'aucun d'eux n'est heureusement en danger. Quatre ont été transportés immédiatement à Bavière, et nous apprenons que déjà ils se trouvent beaucoup mieux. »

« On attribue ce malheur comme presque tous ceux de la même nature, à l'imprudence des ouvriers. »

— On lit dans le *Moniteur*: La fourniture de mille couchettes en fer pour le service des hôpitaux militaires a été adjugée, le 28 de ce mois, au sieur Fauconniere Delire, de Châtelet, au prix de 47 frs. 50 c. la couchette, sauf approbation ultérieure du ministre.

— On nous écrit de Herve, 2 novembre :

« Une tentative d'assassinat a été commise à Herve, la nuit dernière, sur la personne d'un employé de la direction des postes établie dans cette ville. »

(*Novelliste de Verviers*)

— On mande d'Aix-la-Chapelle: « D'après ce que nous apprenons, aussitôt qu'en 1836 le privilège de notre société actuelle des bateaux à vapeur sera éteint, M. Cockerill, pourvu toutefois que le gouvernement ne réserve pas pour lui ce droit, considéré comme droit régalien, rétablira sur le Rhin deux bateaux à vapeur, uniquement destinés au transport des personnes, qui surpasseront tellement en rapidité par leur course les anciens bateaux à vapeur, qu'en un jour on remonterait le Rhin de Cologne à Mayence. Jusqu'à présent on ne pouvait faire cela qu'en descendant. »

L'ouverture du chemin de fer, entre Nuremberg et Furth, ne tardera pas à se faire aux grands applaudissements de toute l'Allemagne. Cette grande nation est en effet plus que toute autre intéressée à l'induction des nouvelles voies de communication; car indépendamment de l'augmentation de bien-être toujours si étroitement enchaînée au progrès de la civilisation, les chemins de fer sont pour l'Allemagne une question de nationalité. Au lieu de vingt peuples différents qui se jalourent et ne se connaissent pas, le raccourcissement des distances donnera lieu au développement rapide d'une puissante nation, qui maintiendra l'indépendance et la liberté sur le continent: la vapeur est appelée à ranimer le centre de l'Europe.

Voici quelques détails sur le projet du chemin de fer des carrières de Quenast au canal de Charleroi:

Le but essentiel de ce projet d'embranchement est de faciliter le transport des pavés provenant des carrières de Quenast, vers le canal de Charleroi. Il a toutefois été fait de manière à rendre le chemin propre à faire partie d'une grande communication à construire éventuellement entre Bruxelles et Mons, dans le cas où la direction par Soignies, obtiendrait la préférence. La longueur totale serait de 6908 mètres: la première partie sera située dans le vallon de la Senne, sa longueur sera de 4926 mètres; il partira du canal de Charleroi près de Tubise, au commencement de la grande courbe, qu'il y forme, traversera immédiatement les deux branches réunies de la rivière, laissera Tubise à gauche et traversera la branche de la Senne venant de Soignies, à quelques mètres en amont du vieux pont en ruine; de là il se dirigera par une suite d'alignements et de courbes dont le rayon sera d'au moins 500 mètres, jusqu'au pied de la ferme de la Aire à Quenast, en laissant constamment la rivière à droite et la redressant en quelques endroits indiqués au plan.

La voie en fer sera prolongée jusqu'à l'extrémité de ce rivage sur la première et la deuxième partie, le transport aura lieu par chevaux. Les voitures chargées y seront mises en mouvement par leur propre poids et serviront en outre à faire remonter les voitures vides au moyen d'un long câble passé sur un grand tambour. Le chemin en fer n'aura qu'une seule voie sur toute la longueur à l'exception du plan incliné dont la voie sera doublée sur une longueur de 60 mètres. Toutefois sur toute la partie située dans le vallon de la Senne, les terrains seront acquis sur toute la largeur nécessaire pour établir ultérieurement deux voies. La construction de la voie à ornières sera entièrement semblable à celle du chemin de fer de Bruxelles à Malines.

La dépense du premier établissement est évaluée à 366,950 francs. Les principaux ouvrages d'arts seront: un pont sur les deux branches réunies de la Senne, un idem sur la branche venant de Soignies. Les dépenses annuelles sont évaluées à francs 11,264 25.

La deuxième partie se composera d'un plan incliné de 688 mètres traversant le verger de la ferme de la Aire, dont il laissera les bâtiments à droite, et aboutissant à la 2<sup>e</sup> carrière de Quenast vers Tubise. La troisième partie située sur le plateau des carrières partira du haut du plan incliné, et se dirigera d'une part sur la gauche vers la première carrière par un petit embranchement de 110 mètres, et de l'autre vers la droite sur une longueur de 1086 mètres jusqu'à la dernière carrière de Quenast vers Rebecq.

Il sera construit sur la rive du canal de Charleroi au point de départ du chemin de fer un quai d'embranchement ou rivage de 110 mètres de longueur sur 10 de largeur.

Le *Panthéon des Nations* est un ouvrage européen qui a été publié en France. Et la Belgique qui a produit tant de grands hommes n'y tiendra pas une des moindres places.

Nous espérons que cette publication sera aussi bien accueillie en Belgique qu'elle l'est en France, accueil mérité d'ailleurs par la beauté de l'ouvrage et le talent des artistes qui y prennent part.

Rien de mieux exécuté que le portrait d'Henry IV qui forme la 1<sup>re</sup> livraison, la gravure n'avait encore rien produit de plus parfait. (Voir aux annonces.)

#### DES DEUX FORMES DE GOUVERNEMENT.

Nous l'avons déjà dit, la meilleure forme de gouvernement est, selon nous, celle qui assure tout à la fois le progrès social et la sécurité des citoyens.

Le progrès et la sécurité sont deux besoins, deux nécessités de notre époque auxquelles il faut également satisfaire. Et, chose remarquable, le pouvoir ne saurait négliger l'une, sans faire faute à l'autre. — En effet, s'il se refuse au progrès, il jette la société dans l'état d'irritation et de malaise ou serait un homme qu'on chargerait de liens; car tout comme l'individu, la société a besoin de li-

berté et de mouvement. Si le pouvoir, au contraire, ne tient pas compte des intérêts du présent, pour se précipiter, sans règle ni mesure, vers les réformes et les améliorations réservées à l'avenir, il y aura également irritation et souffrance dans la société. Et d'ailleurs, en agissant de cette façon, ce n'est point le triomphe du progrès qu'on assure, c'est une réaction qu'on prépare. C'est ainsi que la république nous a donné l'empire, s'il est encore permis de citer cet exemple.

Savoir donc concilier le progrès avec la sécurité telle est la tâche imposée au pouvoir, et la royauté constitutionnelle est seule, selon nous, en position de l'accomplir.

Avant d'arriver à la preuve de la vérité de cette opinion, nous croyons devoir encore ajouter quelques mots sur la nécessité des garanties de sécurité et de stabilité.

On peut le dire sans crainte d'être démenti par les hommes dont les méditations se sont tournées vers les matières d'économie sociale, la sécurité et la stabilité sont aussi nécessaires à l'industrie que les capitaux mêmes. Ce n'est point certes dans les temps de troubles et d'agitation qu'on établit des chemins de fer, qu'on invente la machine à vapeur, qu'on couvre le sol de manufactures. Le génie de l'industrie pour prendre son essor vent une calme atmosphère. — Demandez donc au fabricant, s'il risquera ses capitaux, alors qu'il lui faudra courir la chance de se voir enlever ses ouvriers par la guerre ou les agitations de la place publique; au capitaliste s'il prêtera son argent pour l'établissement d'un chemin de fer, si les relations commerciales risquent d'être tout-à-coup interrompues; au mécanicien, s'il se consumera en veilles et en travaux dont il ne recueillera aucun avantage, si l'industrie souffre ou languit? Non, il faut à tous des garanties de stabilité. Là où elle est menacée, il est en effet impossible d'asseoir aucune opération d'industrie ou de commerce. Qui oserait donc s'aventurer dans une entreprise de ce genre, si la rapidité et la multiplicité des événements peut incessamment tromper tous les calculs, décevoir toutes les prévisions? Non, l'industrie ne saurait s'accommoder du brusque régime qui changerait demain ce qui était hier. Elle a besoin pour accomplir ses opérations d'une certaine constance dans le temps et les événements, comme le vaisseau qui porte ses produits a besoin de la durée du même vent pour arriver au port.

Comme nous ne cesserons de le répéter, cette condition de stabilité, si nécessaire à l'industrie, ne saurait être suffisamment garantie que par la royauté, qui dans le cas d'un mouvement social trop précipité, devient essentiellement résistante, telle est sa plus précieuse propriété. Supprimez, en effet, ce ressort dans la machine gouvernementale, et c'en est fait pour elle de toute mesure dans sa marche, de toute régularité dans son action. — Ainsi sous la république, non seulement la stabilité, mais la question sociale elle-même, se trouvent incessamment sous le coup d'un scrutin électoral. Là les élections en peuvent souverainement décider tous les jours, autant certes vaudrait, souvent la jouer à croix ou pile. (1)

La société veut des garanties plus solides et contre l'entraînement des assemblées législatives et contre les formes sommaires des assemblées électorales. Car les majorités peuvent errer, tout comme les minorités.

Mais, dira-t-on, la royauté ne peut-elle point se tromper dans sa résistance? Elle le peut sans aucun doute; mais le danger est ici beaucoup moindre. La royauté dans sa résistance, n'exerce qu'une action négative; son résultat le plus fâcheux sera donc d'arrêter un moment une réforme utile, d'entraver une amélioration; car si, comme en 1830, elle sort de la passivité, qui lui est propre et dans laquelle elle doit inévitablement se renfermer quand elle résiste au mouvement, si enfin elle s'ébranle et veut le faire rétrograder, elle manque alors aux conditions de sa nature, ce n'est plus la royauté constitutionnelle, c'est la monarchie absolue, et on l'a vu, elle est brisée comme verre.

Tel serait aussi son caractère, et tel serait encore sa destinée, si sa résistance même, de temporaire qu'elle est devenait absolue, si elle refusait de fléchir devant l'opinion. Nous ne parlons point de l'opinion d'un jour, qui triomphe dans un scrutin électoral, car c'est en défiance de celle-là que nous repoussons les formes républicaines. Nous parlons de cette opinion qui résiste à l'épreuve du temps, épreuve que la royauté peut seule lui faire subir; celle-là son succès est assuré, les rois constitutionnels ne sont pas assez forts pour lutter contre elle.

(1) On nous opposera peut-être l'exemple des États-Unis; mais la position des prolétaires est toute autre qu'ici: là il y a encore place pour tout le monde au soleil.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi 3 novembre, GULISTAN, opéra en 3 actes, la FEMME de l'AVOUE, vaudeville en un acte, la CHANOINESSE, vaudeville en un acte.

#### ANNONCES.

AU MAGASIN D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

CHEZ M. DEPOSSON, M<sup>e</sup> TAILLEUR,

RUE GERARDRIE N<sup>o</sup> 769, A LIÈGE.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de RECEVOIR un BEAU CHOIX D'ÉTOFFES DIVERSES, telles que cote russe, pantalon casimir à côte velours à côte et unie, un choix pour gilets en soie et demi laine, velours à dessins et casimir, castorine flanelle pure laine, et demi laine, enfin tout ce qui concerne son état et au plus juste prix: Au même on trouve des objets confectionnés, savoir: gilets en soie de 8 à 15 francs; pantalons en drap de 10 à 30 francs, pantalons casimir à côte de 25 à 35, pantalons côte russe de toutes couleurs à 40 francs, pantalons cuir laine de toutes couleurs de 18 à 28 francs, capote en castorine noire et bronze, de 35 francs à 45 francs, capotes en drap, de modes de toutes couleurs de 45 à 80 francs, manteaux de tout prix d'hommes; de femmes, d'enfants; gilets et caleçons en flanelle de 3, 6 et 10 francs, et quantité d'autres objets trop longs à détailler, le tout au prix fixe. Il confectionne les objets, quand les personnes veulent fournir les ÉTOFFES. 533

#### MODES, NOUVEAUTÉS.

AU GOUT PARISIEN,

Rue des Dominicains 706, près la Salle de Spectacle

Madame LARMOYER-LARMOYER a l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS avec un grand et joli choix de tout ce qui a paru de meilleur goût dans cette capitale pour la saison d'hiver.

MODES: Chapeaux; Capotes; Bonnets à barbes; Turbans à la juive; Coiffures Tagioni; Parures-Odaliques, sortant des premières maisons.

SOIERIES: Assortiment de Poulx de soie, Satins de Chine, Levantines, Gros de Naples, Persanes, Marcelines, Florence, de toutes nuances et qualités; Soies à carreaux; id. brochées à fleurs; Satins unis; id. façonnés riches.

MÉRINOS: Mérinos français; id. à carreaux; Thibet brochés.

BLONDES: Robes, Echarpes, Pélécrines-Echarpes, voiles, Voilures et Mantilles application-blondes.

FOULARDS et SOIE DES INDES: Robes, Mouchoirs fichus.

MOUSSELINES LAINES, diverses dispositions.

NOUVEAUTÉS: Manteaux formes nouvelles; Satins laine, Robes, Echarpes, Fichus de gaze Luxor; id. damassé; Mouseline-cachemire pour robes de bals; Cravattes-Echarpes; Sachets parfumés; Sacs bateau; Pirate, Satin brodé; Colliers piqués, Satin brodé.

Elle a fixé les bénéfices de tous ces articles d'une manière si modérée, que les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence de leurs ordres trouveront un avantage sur les prix établis même avec le plus de douceur. 551

#### Melles CHARLIER,

RUE PONT-D'ILE N<sup>o</sup> 830, A LIÈGE,

Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un choix complet et varié des MODES et ARTICLES de NOUVEAUTÉS qui ont paru pour l'hiver. Leur magasin est fourni d'une grande quantité de CHAPEAUX de tous les genres, de bonnets à la juive, à la châtelaine et différentes autres coiffures. De plumes, fleurs, rubans, velours, blondes et broderies.

Elles ont également reçu les nouveaux modèles de manteaux, et vendent des mérinos français, levantines, poulx de soie, etc. A des prix fort diminués. 55

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES Anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez PERET; rue Ste Ursule.

#### VENTE PUBLIQUE

DE

#### VIEUX EFFETS D'HABILLEMENT

Existant à la citadelle de Liège.

En vertu des ordres de M. le ministre de la guerre, l'intendant militaire fera VENDRE publiquement à la citadelle de Liège, VENDREDI 13 NOVEMBRE, à onze heures du matin, les OBJETS suivants qui ont été mis HORS DE SERVICE:

- 307 capotes de drap.
- 185 vestes à manches.
- 1243 pantalons de drap.
- 392 cols id.
- 1048 bonnets de police id.
- 906 paires de guêtres id.
- 481 pantalons en toile.
- 900 paires de guêtres en toile.
- 471 chemises id.
- 72 caleçons id.
- 468 paires de souliers.
- 54 paires de chaussettes.
- 941 havre-sacs, dont 500 médiocres.

Liège, le 4<sup>or</sup> novembre.

